



APPEL A CANDIDATURES

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC à titre précaire et révocable ETANG DU TURC - PLAGES d'ONDRES - Saison estivale 2021 -

CAHIER DES CHARGES

Date limite de dépôt des dossiers : le 17 mai 2021 à 12h00

SOMMAIRE

Article 1 – Objet de l'appel à candidatures

Article 2 – Conditions de l'appel à candidature

Article 3 – Présentation des candidatures

Article 4 – Critères de jugement des candidatures

Article 5 – Conditions d'envoi ou de remise des candidatures

- Annexes :
- le Projet de convention d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable
- Plan secteur Plage et étang du Turc

ARTICLE 1 – OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

Cet appel à candidature a pour objet l'occupation à titre précaire et révocable de deux emplacements pour la saison estivale du 1^{er} juin au 1^{er} septembre pour la pratique du yoga, relaxation, etc... à la plage d'ONDRES et à proximité de l'étang du turc.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE L'APPEL A CANDIDATURES

Le présent appel à candidature ne relève pas de la réglementation applicable aux procédures de marchés publics.

La Commune d'ONDRES se réserve le droit d'apporter au plus tard cinq jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au présent cahier des charges.

ARTICLE 3 – PRESENTATION DES OFFRES

Le cahier des charges est téléchargeable gratuitement par chaque candidat sur le site internet de la Commune d'ONDRES (www.ondres.fr).

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- . Engagement signé du candidat à respecter la convention d'occupation du domaine public, à titre précaire et révocable,
- . Dossier de présentation du candidat et de son expérience dans le domaine du commerce,
- . Présentation de l'activité, description de l'aspect esthétique et visuel de la structure (photos, vidéos...) et de la grille tarifaire des services et prestations vendus, le recyclage des déchets, etc...

ARTICLE 4 – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- . Pertinence du projet, adapté à l'image de la commune touristique et prise en compte de la complémentarité des commerces,
- . Variété des activités de type yoga, relaxation, et éléments tarifaires,
- . Adaptation à la démarche et à la politique éco-responsable de la Commune d'ONDRES : propositions et démarches favorisant la protection de la plage.
- . Expérience du candidat dans le domaine exercé

ARTICLE 5 – ESTIMATIONS REDEVANCES

A titre indicatif, les redevances seront indiquées sur demande effectuée par mail

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les candidats devront transmettre leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

**COMMUNE d'ONDRES
COMMISSION COMMUNALE TOURISME**

**APPEL A CANDIDATURES
EMPLACEMENTS SAISONNIERS PLAGES d'ONDRES**

Le pli devra être remis contre récépissé ou adressé par voie postale en recommandé avec accusé de réception, avant la date et l'heure limites indiquées sur la page de garde du présent document à :

**COMMUNE d'ONDRES
COMMISSION COMMUNALE TOURISME
Hôtel de Ville
2189, av. du 11 novembre 1918
40440 ONDRES**

Les plis ou mails qui seraient transmis après la date et l'heure limites ne seront pas retenus.